



## COMITÉ ASSURER LA SÉCURITÉ DES MILIEUX

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 25 FÉVRIER 2026 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Membres : M. Jean-Denis Girard, conseiller municipal et vice-président  
Mme Marie-Josée Hamelin, membre citoyenne  
M. Vincent Héroux, conseiller municipal  
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale et présidente

Invitées et invités : Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale  
M. Carl Boulianne, directeur adjoint aux opérations - Sécurité incendie et sécurité civile  
M. Dany Cloutier, directeur - Sécurité incendie et sécurité civile  
M. Patrice Dupuis, directeur général, STTR  
M. Maxime Gagnon, directeur - Police  
M. Maurice Goneau, conseiller aux liens avec la communauté  
M. Rudy Hamel, directeur adjoint - Gestion des risques et sécurité civile  
M. Jean-Pascal Héroux, agent de relations communautaires  
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités  
Mme Roxanne Legault, directrice intérimaire - Communications et participation publique  
M. Frédéric Maurais, directeur - Bureau de projets, des actifs et de la performance organisationnelle  
Mme Cindy Moreau, cheffe de division - Développement social  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe - Services organisationnels  
M. Dominic Thibeault, directeur général adjoint intérimaire - Planification et développement  
M. Martin Tremblay, agent - Recherche et développement organisationnel

Absence(s) : Mme Valéry Collin, membre jeunesse  
Mme Nancy Sabourin, conseillère municipale  
M. Jean-Max St-Fleur, citoyen membre

***Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.***

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par Mme Sabrina Roy, présidente du comité, à 13 h 01. Mme Roy souhaite la bienvenue aux personnes présentes et en ligne. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer. Le comité accueille une nouvelle membre citoyenne, et les personnes présentes et en ligne se présentent à tour de rôle.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

La présidente demande aux personnes présentes et en ligne si elles consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Toutes les personnes consentent à l'enregistrement.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2026**

La présidente s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 28 janvier 2026 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Augmentation de l'amende au Règlement sur la paix, l'ordre et la sécurité publique (2002, chapitre 44)**

Une proposition est présentée au comité en vue d'apporter des modifications au Règlement sur la paix, l'ordre et la sécurité publique (2002, chapitre 44) afin que l'amende relative aux objets généralement considérés des armes [articles 17 et 17.1] soit augmentée, de même que celle en lien avec l'attitude envers un policier ou un employé [article 2]. Ces modifications visent à uniformiser le règlement en considérant les amendes imposées par différentes villes québécoises du même niveau de service que Trois-Rivières, d'une part, et à refléter une certaine gradation dans la gravité des infractions. Par ailleurs, une définition du mot « immeuble » sera aussi ajoutée au texte du règlement à des fins de clarté.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le Comité recommande que le Règlement sur la paix, l'ordre et la sécurité publique (2002, chapitre 44) soit modifié afin d'augmenter l'amende en cas d'infraction en lien avec les articles 2, 17 et 17.1 de ce règlement et d'ajouter la définition du mot « immeuble ». Approuvé à l'unanimité.

6. **Présentation du programme Surveillance de quartier 2.0**

Le programme Surveillance de quartier 2.0 est présenté à l'intention des nouvelles et nouveaux membres du Conseil. Mis sur pied en 2011, ce programme a pour objectif de rendre les quartiers plus sécuritaires (éclairage, panneaux, signalisation, parcs, etc.) et de fournir des outils aux citoyennes et citoyens afin de travailler à la sécurité de leur

milieu. Après une pause durant la période de la pandémie de COVID-19, le programme a été relancé en 2024 et a pris un virage technologique avec la création de l'outil d'abord sur Facebook, puis sur Facebook Messenger. En date d'aujourd'hui, 38 citoyens s'impliquent bénévolement dans les différents quartiers de la ville et cette communauté Facebook compte plus de 3600 membres. Le programme vise à encourager l'implication citoyenne afin de rehausser le sentiment de sécurité dans les différents quartiers, et mise sur l'échange d'information pour informer et prévenir les citoyennes et citoyens membres de toute situation qui mérite une surveillance accrue ou encore demander leur collaboration dans le cadre de certaines enquêtes. Des images de la page Facebook et des exemples de messages échangés sont présentés. En 2025, une cinquantaine de messages préventifs et une douzaine de messages rassurants y ont été publiés. Les officiers en service ont quant à eux fait une douzaine de publications au cours de la même période. Une vidéo promotionnelle sera mise en ligne au printemps par la Direction des communications et de la participation publique. Les membres du Conseil sont invités à la relayer sur leur propre page Facebook une fois qu'elle sera publiée.

---

[...]

Date de la prochaine réunion : le mercredi 25 mars 2026

**Levée de la réunion**

Il est 14 h 37 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

---

Mme Sabrina Roy  
Présidente du comité et conseillère  
municipale

---

Mme Nathalie Lafrenière  
Secrétaire administrative aux  
commissions et comités